

TRIBUNE

Photovoltaïque (France) sur des terres naturelles, agricoles ou forestières : nous ne tomberons pas dans le panneau !

mardi 26 septembre 2023, par [Plus de 200 organisations \(France\)](#) (Date de rédaction antérieure : 26 septembre 2023).

Alors qu'Emmanuel Macron affirme vouloir travailler avec les agriculteurs pour leur permettre d'avoir « par l'agrivoltaïsme » une réponse à la baisse des rendements, plus de 200 organisations rejettent ici cette « vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée » et appellent à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques.

Nous, organisations en lutte contre les centrales photovoltaïques sur les terres agricoles, naturelles, forestières et en milieux aquatiques, refusons les dérives des énergies renouvelables prises dans des logiques de marché.

Nous récusons le terme « *agrivoltaïsme* », qui relève du marketing et vise à légitimer un opportunisme foncier et financier dans un contexte difficile pour le monde paysan. « *L'agrivoltaïsme* » éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel (industries de la grande distribution, des engrais, pesticides et semences, machines agricoles, banques, organisations syndicales défendant leurs intérêts...) une autre dépendance plus moderne, car porteuse de l'image de l'énergie renouvelable.

Nous dénonçons la diversion introduite dans la loi d'Accélération des Énergies renouvelables (AER) qui permet de distinguer un « *agrivoltaïsme* » soi-disant en synergie avec l'agriculture, d'un autre photovoltaïque qui irait sur des terres dites « *incultes* ». Or d'une part ces deux catégories relèvent de la même pratique marketing permettant aux industriels de s'accaparer du foncier, et d'autre part « *c'est bien sur des terres considérées comme pauvres que s'est en grande partie développé l'élevage* » (1). Et alors même que les lobbies œuvrent afin que les textes légaux considèrent de moins en moins ce phénomène comme de l'artificialisation : « *on va vous louer le volume d'air au-dessus de votre parcelle pendant trente ans* » (2) déclare ainsi cyniquement un prospecteur, nous affirmons que des tonnes de métal dénaturent les espaces agricoles, naturels et forestiers. Et quand bien même dans leurs discours, la production d'électricité est cyniquement présentée comme étant « *secondaire* », tandis que le but premier serait d'aider l'agriculture face au changement climatique en créant de l'ombre, nous affirmons que la rente issue de la production d'électricité est bien l'unique raison de ces projets. Surtout, il est passé sous silence qu'« *en terme de résilience, les pratiques agroécologiques de couverture du sol, d'amortissement climatique avec des arbres, de diversification en réduisant la monoculture et la densité de plantation des fruitiers apportent plus de sursis que des panneaux* » (3).

Alors que la Loi AER permettra de cumuler les coupes-rases de forêts de 25 hectares pour y mettre des panneaux, nous déplorons l'idéologie productiviste de parlementaires qui considèrent que

« certaines terres classées forestières sont d'une telle pauvreté et d'une telle médiocrité qu'un arbitrage pourrait justifier qu'on y installe un parc photovoltaïque » (4). Pourtant, de par l'incroyable biodiversité qu'elles recèlent, leurs beautés et leurs rôles essentiels, ces zones sont un patrimoine irremplaçable. Et quand bien même les panneaux seraient un jour retirés et que l'évolution du climat le permette, il faudrait des centaines d'années pour recréer un écosystème aussi riche.

Nous dénonçons également les conflits d'intérêts des chambres d'agriculture. Ces dernières peuvent demander 20 000 euros par projet pour réaliser l'audit, puis 50 euros par hectare et par an pour suivre le projet, ainsi que 1 500 euros par mégawatt installé en compensation de l'artificialisation des terres agricoles (5). D'ailleurs, pourquoi compenser financièrement, alors même que les thuriféraires de cette pratique marketing n'ont de cesse de parler de la « synergie » de leurs tonnes de métal avec l'agriculture ? En réalité il s'agit uniquement d'une synergie financière qui tend à bénéficier principalement à l'agro-industrie et aux grands propriétaires fonciers.

Nous appelons à la sobriété énergétique, et rappelons que les surfaces déjà artificialisées sont suffisantes (6). L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie évalue ainsi les gisements à 123 GW sur grandes toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings (7). Le gisement global sur toitures est de 364,3 GW (dont 241 GW de toitures résidentielles) (8). Ajoutons que la France compte entre 24 000 et 32 000 zones d'activités, soit 450 000 hectares déjà artificialisés (9), ainsi que 90 000 à 170 000 hectares de friches industrielles (10). Si installer des panneaux solaires sur des toitures coûte plus cher que de les poser au sol, l'Agence explique que ce surcoût est faible : il avoisine les 550 millions d'euros, soit 2% du coût des énergies renouvelables (11). Et alors même que les projets peuvent atteindre 800 000 euros par hectare (12), nous affirmons que ces investissements peuvent aller sur ces zones artificialisées.

Lorsque E. Macron et la FNSEA prônent la robotique, la génétique et le numérique pour l'agriculture (13), et que le syndicat agro-industriel co-préside le lobby France Agrivoltaïsme ; le fondateur de ce dernier met en place la gestion des champs via l'intelligence artificielle (14). Ce sont ainsi deux visions de l'agriculture et de la société qui s'affrontent : l'agriculture industrielle, ultra-mécanisée et numérique sur des surfaces toujours plus grandes, face à l'autonomie paysanne ; les serveurs face aux cerveaux ; l'intelligence artificielle face à l'observation, la sensibilité et savoir-faire des paysan·nes. Nous affirmons qu'il est nécessaire d'amorcer la désescalade de l'emprise technologique afin que les paysan·nes puissent travailler la terre eux-mêmes sans être dépendants de l'agro-industrie.

Nous refusons l'industrialisation des campagnes, car quelle que soit sa surface, ou sa « participation citoyenne », une centrale photovoltaïque sur des terres agricoles, naturelles ou forestières, est une installation de nature industrielle. Les tonnes de métaux (silice, aluminium, zinc, plomb, étain, indium, antimoine) (15) recouvrant les terres ; les milliers d'ancrages bétons et kilomètres de voies d'accès et de clôtures grillagées, lignes électriques enterrées ou aériennes, les postes de transformations et de livraisons, le bruit engendré par les onduleurs (16), les caméras de surveillance, les divers capteurs connectés, les obligations de déboisement en périphérie, détruisent nos campagnes. Les méga-centrales électrifiant nos champs avec des effets documentés sur les animaux d'élevages (17). Nous n'oublions pas la fabrication industrielle de ces panneaux : exploitation d'êtres humains, extractivisme ravageur. Afin de produire 40 000 tonnes de silicium métal, l'une des six unités de production en France brûle 120 000 tonnes de quartz et 80 000 tonnes de bois (18), et engloutit en moyenne 11 mégawatts/heure par tonne de produit fini (19), soit chaque année l'équivalent électrique d'une ville de 150 000 habitants. Il faut aussi 280 kg de produits chimiques par kilo de silicium produit (20). Sans oublier les risques de pollution des eaux (21) et que les centrales peuvent entraîner « l'altération, la dégradation voire la destruction des milieux naturels (défrichements puis gestion de la végétation au plus près du sol ; terrassement et

compactage des sols ; instauration de microclimats différenciés au-dessus et en dessous des panneaux ; création d'exclos par les clôtures, etc.). La modification des fonctions hydriques, climatiques ou biologiques qui peut en résulter conduit à l'artificialisation d'une partie parfois importante des sols [ainsi qu'une] modification des cortèges d'espèces végétales et animales » (22).

Nous défendons un rapport sensible au monde qui nous est plus que jamais primordial. Alors même que l'agriculture est l'une des professions qui rémunère le moins, qu'un malaise est reconnu et qu'il faudra recruter massivement pour faire face aux nombreux départs en retraite, une motivation essentielle est la qualité de vie au travail, en plein air, dans un cadre beau ; regarder le ciel et écouter les sons de la vie. Travailler sous des panneaux, c'est dégrader notre qualité de vie au travail, mais aussi l'environnement et les paysages pour le bénéfice de quelques propriétaires et promoteurs. Au contraire, l'agriculture paysanne doit participer avec les citoyen·nes à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par toutes et tous.

Notre autonomie de choix et d'action, n'est pas de devenir des jardiniers sous des panneaux. Notre métier n'est pas de cultiver des kilowatts, mais de produire une alimentation saine et de qualité pour le plus grand nombre, et d'être rémunéré en conséquence. Car si la contrepartie financière de plusieurs milliers d'euros par année et par hectare peut sembler alléchante (23), et générer un véritable dilemme pour des paysan·nes en difficulté ; en mettant notre outil de production à disposition de ces sociétés, nous les enrichissons et détournons la vocation nourricière de la terre agricole.

L'unique raison de la pression industrielle actuelle sur les terres agricoles, naturelles et forestières est financière. Rejetant le mythe d'un capitalisme vert, ainsi que la vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée, nous appelons à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques industriels et exigeons leur interdiction sur toutes les terres agricoles, naturelles, forestières et les milieux aquatiques.

Les organisations en lutte contre les mégas-centrales photovoltaïque sur les terres agricoles, naturelles, forestières et en milieux aquatiques.

Si votre organisation souhaite signer cette tribune, [cliquez ici](#).

Signataires :

1. Confédération Paysanne nationale
2. Terre de Lutte
3. SNE FSU- Syndicat National de l'Environnement FSU
4. SNETAP-FSU- Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
5. SNUPFEN-Solidaires national. Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN), un syndicat de l'Office National des Forêts (ONF).
6. Le SNUPFEN-SOLIDAIRES Midi-Pyrénées -Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel (SNUPFEN), un syndicat de l'Office National des Forêts (ONF).

7. Fondation Danielle Mitterrand
8. Bureau d'Union des Sections du SNUPFEN Solidaires Lorraine
9. Collectif SOS Forêt France
10. La Confédération paysanne interdépartementale d'Île-de-France
11. Nature en Occitanie-NEO
12. LPO Occitanie
13. Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées
14. les Amis de la Terre Limousin
15. France Nature Environnement Occitanie Pyrénées
16. Association Territoriale PACA Terre de Liens
17. Des Agros qui désertent
18. Confédération Paysanne de l'Aveyron
19. Collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal, Aveyron
tourolisducaussecomtal@gmail.com
20. Terre & Humanisme.
21. TPNV : Terres et Patrimoine de Nos Villages : terrespatrioinedenosvillages@gmail.com
22. TCGR : collectif d'opposition à un projet agrivoltaïque de 80 hectares sur le territoire de 4 communes de la Marne Treslon Germigny Courcelles Rosnay :
lesterresdenosvillages51@gmail.com
23. Le collectif Sauvegarde des Aspres, Pyrénées-Orientales
24. Association Quels Paysages Pour La Piège ? Aude quelspaysagespouurlapiege@gmail.com

25. Association le Spot (11260)
26. La Confédération paysanne 21 (Côte d'Or)
27. FRENE 66 - Fédération pour les Espaces Naturels et l'Environnement des Pyrénées-Orientales
28. collectif énergie citoyenne 58
29. association Hurlevent
30. SEPANSO Landes
31. SOS Nature Fenouillèdes
32. C.U.R.T.I.L - département 21
33. Protection de l'environnement de Sarrant, gers
34. Gers Danger Agrivoltisme
35. Attac de Reims (51-Marne)
36. Association Nature et Tempo Drôme
37. le comité local des Soulevements de la Terre Drôme Sud Provence, Drôme
38. La Fédération Aude Claire, association de protection de la Nature, Aude
39. Association Vent mauvais
40. Attac 58- Nièvre
41. Le Vent Tourne, Pyrénées-Orientales
42. « Le Chêne Blanc ». ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
43. Bien vivre en Pyrénées catalane

44. Association naturaliste Ecodiv, basée près de Castelnaudary dans l'Aude (11400 Fendeille)
45. Toutes Nos Energies - Occitanie Environnement réunit une centaine de fédérations départementales, collectifs et associations de la région Occitanie qui agissent pour la qualité de vie des habitants et la protection de l'environnement, pour une transition écologique et énergétique solidaire et respectueuse des territoires ruraux
46. Nature&Progrès12, association pour la bio associative et solidaire, pour notre santé et celle de la terre.
47. Sites et Monuments Rodez
48. Les amis de la terre 66
49. En commun 66
50. Collectif Agly en transition
51. La coordination Viure des Pyrénées-Orientales
52. Collectif Citoyen Corbières Vivantes
53. Sauvegarde de Berrac Gers
54. Collectif pour des Alternatives aux Pesticides (CAP66)
55. Terres du Larzac Terres de Biodiversité Terres de Paysans
56. Attac Alès Cévennes
57. Les Amis de la terre 32
58. L'ACCU (Alerte Citoyenne Communauté Urbaine) 71 (Saône et Loire)
59. La Gauche Démocratique et Sociale
60. Le Collectif Citoyen Occitanie Aude - [ccoa11 orange.fr](http://ccoa11.orange.fr)
61. Association de défense du Riou bourdoux, alpes de haute provence

62. Association pour l'autonomie énergétique de Roquecor et ses environs.
environnement.roquecor.info
63. L'association Résistance 5G Nantes,
64. collectif Nantes1 anti-Linky5G,
65. collectif 44 contre Linky
66. Les Prés de la Garde -58
67. Sauvons le bocage nivernais-58
68. La Conf' du Lot
69. L'association « Tronçais Ruralité Environnement » Allier 03350 Cérilly t-r-environnement@hotmail.com
70. le collectif départemental aveyronnais Co-27-XII Environnement
71. l'association Protégeons nos espaces pour l'Avenir
72. Fédération pour la vie et la sauvegarde du pays des Grands Causses- Aveyron
73. le collectif Elzéard Lure en Résistance (Alpes de Haute Provence)
74. Adret Morvan (asso environnementale du Morvan) département de la Nièvre
75. Le collectif Stop Linky et 5G du Pays de Condé
76. Confédération Paysanne de la Nièvre
77. Le comité des Soulèvements de la Terre 11
78. XR Toulouse (xrtoulouse.protonmail.com)
79. Collectif Citoyen du Pays Saint-Affricain (CCPSA)
80. Bien vivre à Nolay en Nivernais- Nièvre

81. le Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable (CNAD) situé dans la Nièvre (les Morins 58320 Germigny sur Loire)
82. Collectif Citoyen pour un Autre Photovoltaïque dans les Alpes du Sud (CCAPAS)
83. Confédération Paysanne de l'Aude
84. Le collectif de riverains SALEN du Finistère (29)
85. Association CERCA NATURE Pyrénées Orientales
86. Collectif Citoyens Résistants - 39 300 -jura
87. Nature et Progrès 31 : j.viana@laposte.net
88. Attac Comminges : comminges.attac.org
89. Collectif les sentinelles 31, contre un projet à Aulon
90. Foyer rural de Larroque, contre un projet sur la commune (31 aussi) : robinp.free.fr
91. Vivre en Comminges, association du 31 : contact.vivreencomminges.org
92. comité local des Soulèvements commingeois.
93. Union Locale SOLIDAIRES Comminges ul.comminges.solidaires31.fr
94. INSOUMIS Comminges Savès - Mél : insoumis.comminges.saves@gmail.com
95. Le Café des Vallées (Blog d'infos, d'opinions et relais des initiatives citoyennes du sud de la Haute-Garonne / Pyrénées centrales) - Mél : contact.lecafedesvallees.fr
96. Trans'Humans (Asso)
97. association Foll'avoine -protection de la biodiversité sans OGM ni pesticides et la protection des terres fertiles- Avignon
98. le réseau Terres Vivantes en Cévennes

99. Jura Nature Environnement (département 39 - Jura)
100. L'association le PoirieR (verger villageois) à Reillanne 04
101. Attac Rhône
102. association JE SUIS SENSIBLE
103. Association Stop linky-5G 88
104. Attac Gard rhodanien
105. Attac Uzège
106. Amilure
107. Robin des Toits
108. « Nous Voulons des Paysan-ne-s, Gascogne » Association loi 1901, siège social 32100 Bérault
109. Aude Nature
110. GABNI -Groupement des agriculteurs bio de la Nièvre. 58
111. Le Comité local des Soulèvements de la terre 66
112. Association pour la Défense de l'Agriculture Paysanne, la Protection de l'Environnement et la Prévention des Risques Industriels (AEPI)
113. LFI Groupe d'action de Corbigny (58)
114. Terres libres, centre bretagne
115. Vents à contre-courant (vacc82)
116. « Bien vivre aux Bruyères » Avril sur Loire 58
117. « Collectif Salies sans Linky » (491 chemin de Mailhos - 64270 - Salies de Béarn)

118. Le collectif de la forêt des sources du Touch
119. Les Amis de la Terre Drôme.
120. Association Environnement Juste. Une association pour la protection de notre environnement et la sobriété énergétique.
121. Confédération Paysanne de Gironde
122. Haut Buëch Nature
123. Alpes Provence Côte d'Azur Environnement
124. Soulèvements de la Terre Gers
125. Association Protection Environnement Patrimoine -46
126. Attac Hauts Cantons - Bédarieux
127. Les Gilets Jaunes de Gignac et alentours (34)
128. Comité local des Soulèvements de la Terre - Chalon sur Saône
129. Confédération paysanne de l'Ardèche
130. PasDeVentChezNous-AvenirBoischautSud Indre 36
131. NON AU SOLAIRE FLOTTANT LOUPIAC 81 non-solaire-flottant-loupiac81 proton.me
132. Les Soulèvements de la Terre La Rochelle, laterreetleau proton.me
133. Confédération Paysanne des Pyrénées-Orientales
134. Le comité creusois des soulèvements de la terre
135. Attac Aveyron
136. Les Soulèvements des Volcans 63

137. Association Apifera-81
138. Environnement et Patrimoines en Pays du Serein (EPPS)-Yonne
139. Confédération Paysanne 34
140. Amis de la Terre des Landes
141. Comité Local d'Attac Villeneuve d'Ascq 59650
142. ATTAC marsan département des landes
143. ATTAC 46 LOT.
144. France insoumise groupe d'action de Souillac.
145. France Insoumise Aveyron
146. La Confédération paysanne de Corrèze
147. CALELH », association pour la qualité de vie et de l'environnement en Haut-Languedoc
148. Confédération Paysanne des Landes
149. association Vivre à Noyers - Val du Serein, l'Yonne
150. ABIVIA, Association bien Vivre en Astarac et en Fezensac
151. Confédération paysanne de la Drôme
152. ATTAC Var
153. Les amis de la terre Moselle
154. Le comité local Les Soulèvements du Forez, Loire (42)
155. Le comité Soulèvements de la Terre Royans-Vercors

156. Alternatiba des Pyrénées-Orientales (Alternatiba66)
157. Attac Pays malouin - Jersey
158. Le Comité SDLT du Morvan des Lacs
159. ATTAC Cher-18
160. Villes et villages en campagnes-Yonne
161. COMITE SUD-VENDEE DES SOULEVEMENTS DE LA TERRE
162. comité local SDLT Quimperlé-Concarneau
163. association OzACTES - Quimperlé(29)
164. Les Picnors- Somme 80
165. Le Comité 61 des Soulèvements de La Terre
166. Comité Local 83 des Soulèvements de la Terre.
167. Le comité des Soulèvements de la terre du Havre
168. Les Amis de la Terre 13/Provence
169. Les Soulèvements de la Terre - Comité de Metz
170. Comité de soutien aux Soulèvements de la Terre Doué-la-Fontaine/Montreuil-Bellay"
171. La terre se soulève en Corrèze
172. Le Comité Sèvre Niortaise des Soulèvements de la Terre
173. Confédération Paysanne du Gers
174. XR Hautes-Alpes ([hautes-alpes extinctionrebellion.fr](http://hautes-alpes.extinctionrebellion.fr))

175. Comité Hautes-Alpes des soulèvements de la terre (comite-terre-eau-rabou05 proton.me)
176. BIOCONSOM'ACTEURS MER ESTEREL
177. Association « Les Sérignons Terre Vivante » (05) ayant pour but de lutter contre la déforestation de la forêt des Sérignons à La Roche des Arnauds au profit d'un parc photovoltaïque
178. Comité des Soulèvements de la terre de Touraine
179. Association Châtelleraut L'Insoumise
180. « DesterresMINEes35 »
181. Les Soulèvements de la Terre du Tarn - SDLT Tarn
182. La LFI 23
183. Les Soulèvements de l'air- Bretagne
184. association Les Perdignes 06670 Levens
185. Le Comité Causse Comtal, association agréée protection de l'environnement (12)
186. Les grèbes castagneux (37- Chinon et alentours)
187. La Confédération paysanne Saône et Loire-71
188. la Confédération paysanne Yonne-89
189. La confédération paysanne du Vaucluse -84
190. Nous voulons des coquelicots grand Châtelleraut 86
191. les Soulèvements de la Terre de Châtelleraut -86
192. Comité Haut-Jura des Soulèvements de la Terre
193. La Confédération paysanne de l'Allier (03)

194. LPO Loire-Atlantique
195. La Confédération Paysanne du Gard 30
196. Association Mont de Transet Vent Debout 23250 Thauron
197. FARE SUD (Fédération d'Action Régionale pour l'Environnement - Provence Alpes Côte d'Azur) (PACA).
198. Association Hêtre vit vent -Lorraine
199. Conf' Ardennes-08
200. Conf' du Cher
201. Le comité local des Soulèvements de Loire
202. Présidente association Les Lacs du Lauragais- projet de centrale photovoltaïque flottante sur le lac de Bourg Saint Bernard (31) par EDF-RE
203. Confédération paysanne Meuse
204. Confédération paysanne Moselle
205. le comité local des soulèvements de la terre de l'Allier (03) - l'Allier se soulève
206. association Bee Friendly
207. Collectif Transitions du Périgord Noir
208. La Confédération paysanne d'Ille-et-Vilaine
209. La Conf' Alsace
210. Collectif eau Quimper QBO
211. Association Animalure (protection faune sauvage et domestique du territoire de Lure)
212. SAUVEGARDE DE LA HAUTE VALLEE DU SEREIN

213. Collectif « Sauvons la Forêt de Mercy » -57

214. Site et Monuments délégation du Var

215. Collectif Citoyens Lotois

216. association paysages et forets de l'Armançon

217. Cercle des Citoyens 32

218. Vous N'êtes Pas Seuls

219. JAG- Jeunesse Autochtone de Guyane

Notes :

1 : Confédération Paysanne Centre Val de loire

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Centre-Val-de-Loire-2022-Contribution-SDRADDET.pdf>

2 : « Dans la gadoue agrivolteée : plongée dans la rhétorique des industriels du photovoltaïque

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

3 : Fabien Balaguer directeur de l'Association française d'agroforesterie. « Contre l'agrivoltaïsme, l'autonomie paysanne », journal L'Empaillé automne 2022

<https://lempaille.fr/contre-lagrivoltaisme-lautonomie-paysanne> ; entretien à lire en entier ici

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/agroforesterie-balaguer-entretien-1.pdf>

4 : Le député socialiste de Meurthe et Moselle Dominique Potier lors du vote la loi AER en décembre

2022 <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf>

5 : « *Faire vivre le débat public et renverser le rapport de force* » Campagnes solidaires, n°384, juin 2022 Cité dans « *l'agrivoltaïsme, entre pression financière et conflits d'intérêts* », revue Silence, septembre 2023

6 :

<https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/choix-politique-de-ne-pas-financer-le-pv-sur-toiture-1.pdf>

7 : Trajectoire du mix électrique 2020-2060,2018,

https://presse.ademe.fr/wp-content/uploads/2018/12/ADEME_%C3%A9tude_mix-electrique.pdf, et

Évaluation du gisement relatif aux zones délaissées et artificialisées propices à l'implantation de centrales photovoltaïques - Ademe Transénergie, avril 2019, rapport et synthèse, disponibles sur :

<https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissees-artificialisees-propices-a-limplantation-centrales-photovoltaiques>

8 : Selon le rapport de l'ADEME « Coûts énergies renouvelables et de récupération des données 2019 »

<https://librairie.ademe.fr/cadic/767/couts-energies-renouvelables-et-recuperation-donnees-2019-010895.pdf>

9 : CEREMA,

<https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/zones-activite-economique-peripherie-leviers-re-qualification>

10 : Selon Rollon Mouchel-Blaisot, préfet chargé depuis février dernier d'une mission interministérielle de mobilisation pour le foncier industriel.

<https://www.lesechos.fr/pme-regions/pays-de-la-loire/les-friches-industrielles-eldorado-foncier-des-co-lectivites-1947507>

11 : « L'analyse qui suit démontre que si l'on déplace le curseur de répartition PV sol / PV toitures, les surcoûts pour le système sont faibles (...) On observe ainsi un surcoût capacitaire annuel allant jusqu'à 550 M€ (pour 100% de PV sur toitures), soit 2% du coût capacitaire total des EnR (32.3 M^{ds} € annuel) et 10% du coût capacitaire du PV (5.6 M^{ds} €) ».

<https://librairie.ademe.fr/cadic/2889/mix-electrique-rapport-2015.pdf>

12 : « Tout le monde déteste sun'agri » L'Empaillé hiver 2022-2023

<https://lempaille.fr/tout-le-monde-deteste-sun-agri>

13 :

https://www.bfmtv.com/economie/consommation/c-lambert-le-numerique-la-robotique-et-la-genetique-e-sont-la-troisieme-revolution-agricole_VN-202110120459.html

14 : Voir « Sun'Agri, quand l'agrivoltaïsme rencontre le numérique » revue Silence septembre 2023 : « Ainsi des capteurs installés sur le terrain mesurent de nombreux paramètres tels que l'humidité de l'air et du sol, la température, la lumière, la croissance des feuilles, etc. Puis dans un centre de supervision à Lyon, les données sont couplés à des modèles algorithmique de la croissance des plantes et Sun' Agri rétro-agit ainsi vers toutes ses parcelles. Cette boîte, rachetée par Eiffage, teste actuellement des caméras infrarouges pour détecter le début de la floraison. « C'est quoi le mieux entre les yeux de l'agriculteur et ceux de la caméra ? », soulève Cécile Magherini, déléguée générale. La vision du futur de la directrice générale est assez explicite : « Dans notre système, à l'avenir on peut imaginer des robots, qui vont se brancher et travailler sous la structure. » Mettre des panneaux solaires dans les champs pour produire de « l'énergie décarbonée », puis mettre des robots pour consommer cette électricité. Le tout, contrôlé à distance depuis des bureaux grâce à une série de capteurs et à l'intelligence artificielle ». Voir aussi « Sun'agri et ses cultivateurs de kilowatts font main basse sur les Pyrénées-Orientales », février 2023

<https://ccaves.org/blog/les-cultivateurs-de-kilowatts-font-main-basse-sur-les-pyrenees-orientales/>

ainsi que « Tout le monde déteste Sun'agri » L'Empaillé hiver 2022

15 :Silice, aluminium, zinc, plomb, étain, indium, antimoine présent dans les panneaux : voir « Composition des panneaux photovoltaïques mono et polycristallins » (Special Report on Solar PV Global Supply Chain, AIE, 2022, p. 21). Voir aussi Mineralinfo, 2020 (Antoine Boubault, BRGM)

16 : MRAE de Bretagne

https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/10116_centralephotovoltaique_folgoet_29_2022.pdf

17 : Christian Dupraz, l'un des principaux propagandiste et inventeur du terme, met en garde quant aux « impacts agronomiques originaux à évaluer » tels les « risques électriques en présence d'animaux (électro-sensibilité, électrocution) » <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/dans-lagadoue-agrivoltee-2.pdf> Voir aussi la MRAE de Bretagne qui préconise quant à une centrales PV« une simulation du champ électromagnétique au niveau des habitations les plus proches (...) en particulier pour des personnes électrosensibles »

https://ccaves.org/blog/wpcontent/uploads/10116_centralephotovoltaique_folgoet_29_2022.pdf

Le 7 novembre 2022 le tribunal administratif d'Alençon reconnaît que la dégradation du troupeau laitier d'Alain Crouillebois (éleveur dans l'Orne) est « la conséquence directe et certaine » de l'installation d'une ligne souterraine de 20 000 volts et de son transformateur Enedis. Le tribunal condamne Enedis à verser 140 000€ à l'éleveur. Le 29 avril 2022 le tribunal de Coutances dans la Manche condamne RTE (réseau transport électricité) à verser 460 000€ à l'éleveur laitier D.Vauprés suite au passage d'une ligne très haute tension sur sa ferme. En 2015, l'éleveur laitier T. Charuel a gagné son procès face à RTE suite aux pollutions engendrées par une ligne très haute tension. Voir aussi l'enquête de France 3 « Agriculteurs sous tensions, l'omerta française » <https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/Agriculteurs-sous-tension-FR3-2020.mp4>. Voir aussi le rapport du Député Philippe Bolo <https://www.senat.fr/rap/r20-487/r20-487.html>

18 : Chiffres de 2017, Courrier de l'Oisans, n°15, hiver 2018

19 : « Le silicium : un élément chimique très abondant, un affinage stratégique », 2020, sur mineral.info

20 : « Le silicium : les impacts environnementaux liés à la production », <https://ecoinfo.cnrs.fr/2010/10/20/le-silicium-les-impacts-environnemen> Voir aussi Commissariat général au développement durable 2020 cité dans <https://www.jne.asso.fr/wp-content/medias/2023/06/Photovoltaïque-10-idees-recues-contre-argumentees.pdf> et Chowdhury et al. 2020, ibidem et « Le silicium : les impacts environnementaux liés à la production », <https://ecoinfo.cnrs.fr/2010/10/20/le-silicium-les-impacts-environnemen> / Voir Composition des panneaux photovoltaïques mono et polycristallins, (Special Report on Solar PV Global Supply Chain, AIE, 2022, p. 21). Voir aussi Mineralinfo, 2020 (Antoine Boubault, BRGM)

21 : Rapport de la LPO https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/2022_pv_synthese_lpo.pdf . Voir aussi la MRAE Bretagne. Avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur la commune du Folgoët (29) https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/10116_centralephotovoltaïque_folgoet_29_2022.pdf et aussi FRB : (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) 27/10/2017, la synthèse de l'étude « Énergie renouvelable et biodiversité : les implications pour parvenir à une économie verte » Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang. 2017. Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, p161-184

22 : Rapport de la LPO d'octobre 2022 https://ccaves.org/blog/wp-content/uploads/2022_pv_synthese_lpo.pdf, « Centrales photovoltaïques et biodiversité LPO oct. 2022 » qui compile 151 études scientifiques dans le monde et seule synthèse publiée en français à fin 2022. Voir Aussi la synthèse de Jura Nature Environnement <https://www.jne.asso.fr/wp-content/medias/2023/06/Photovoltaïque-10-idees-recues-contre-argumentees.pdf>, ainsi que l'étude de la Fondation pour la Recherche et la Biodiversité : FRB : (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) 27/10/2017 « Énergie renouvelable et biodiversité : les implications pour parvenir à une économie verte » Référence Alexandros Gasparatos, Christopher N.H. Doll, Miguel Esteban, Abubakari Ahmed, Tabitha A. Olang. 2017. Renewable and Sustainable Energy Reviews 70, p161-184

23 : Louer ses terres peut rapporter de 2500° par année et par hectare à 10 000° par année et par hectare. Faire pâturer ses brebis sous 90 hectares peut aussi rapporter 30 000° annuellement. Voir la Note de positionnement de la Confédération Paysanne https://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Positionnement_agriphotovolta%C3%AFsme.pdf

P.-S.

- « Photovoltaïque sur des terres naturelles, agricoles ou forestières : nous ne tomberons pas dans le panneau ! ». 26 SEPTEMBRE 2023 Blog Mediapart :

<https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/-sur-des-terres-naturelles-agricoles-ou-forestieres-nous-ne-tomberons-pa>

- Les invités de Mediapart

Dans cet espace, retrouvez les tribunes collectives sélectionnées par la rédaction du Club de Mediapart.